

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1913

Artikel: La Suisse et l'accaparement des terres
Autor: Franchini, Federico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et l'accaparement des terres

Federico Franchini • 25 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17563>

Des sociétés basées en Suisse possèdent et gèrent des surfaces considérables dans les pays en développement

Depuis la crise de 2008, le phénomène du *landgrabbing* – l'accaparement de terres dans les pays en développement – a pris de l'ampleur, surtout à cause de l'intérêt de plus en plus marqué du secteur financier pour les investissements agricoles.

Les terres fertiles font désormais partie des portefeuilles d'investissement et *hedge funds* proposés par les banques. Ces achats peuvent être purement spéculatifs, dans l'attente d'une augmentation de la valeur des terrains. Ou l'acheteur investit pour tirer profit d'une production agricole.

Dans une récente *interpellation* ¹⁷, la conseillère nationale verte Maya Graf demande que la Suisse prenne des mesures pour limiter ce genre de pratiques. La Suisse en tant qu'Etat ne participe pas directement à cet accaparement. Mais elle abrite de nombreuses sociétés actives dans ce domaine.

Les sociétés qui achètent des terres pour des projets de production

Ce sont des sociétés actives directement sur le terrain, dans la production d'agrocarburants par exemple. C'est le cas d'*Addax* ¹⁸ Bioenergy, société basée à Genève. Elle a investi dans un *projet en Sierra Leone* ¹⁹ qui prévoit, sur 10'000 hectares de terres fertiles, de cultiver de la canne à sucre pour produire des biocarburants à destination du marché européen.

Le gouvernement a signé avec l'entreprise un contrat très favorable à cette dernière, notamment en matière fiscale. Si, selon ses promoteurs, le projet doit contribuer au développement agricole local, il provoque néanmoins l'inquiétude des organisations de lutte contre la faim et de défense des paysans.

Si l'activité d'*Addax* est discutable au regard de la famine qui frappe ce pays, il faut noter tout de même les efforts de la société suisse en matière d'*information* ²⁰. Les études d'impact économique et social qu'elles a commandées montrent toutes les limites et les risques du projet.

Glencore ²¹, cotée en bourse depuis quelques jours, est leader mondial de l'extraction de minéraux, métaux et du commerce de matières premières. Elle possède déjà 300'000 hectares de terres agricoles dans le monde.

Les sociétés liées au commerce de matières premières

D'autres sociétés basées en Suisse agissent beaucoup plus dans l'ombre, ce qui rend difficile le travail de vigilance. L'exemple de la société zougnoise Multigrain AG (MAG), cité dans un *rapport* ²² d'une ONG spécialisée, montre le jeu complexe qui se cache derrière ce genre d'activité et qui lie l'accaparement de terres au négoce de matières premières.

MAG est active dans la production, la distribution, le transport de céréales d'origine brésilienne. En 2007, par sa filiale brésilienne Multigrain SA, elle a joué le rôle d'intermédiaire pour la société japonais Mitsui dans l'achat de 100'000 hectares de terres brésiliennes. Récemment Mitsui a *annoncé* ²³ l'achat de nouvelles parts de MAG appartenant à d'autres sociétés basées en Suisse (la CHSIH SARL de Petit-Lancy et la PMG Trading AG de Zoug), devenant ainsi propriétaire de la société suisse et de toute cette filière de sociétés actives dans l'achat de terres et dans le commerce de céréales.

Le but de ces investissements est évident: l'augmentation de la population mondiale et la croissance de la demande de céréales permettent d'espérer de considérables profits. Ainsi à travers MAG, Mitsui peut devenir un acteur important dans le marché des céréales et dans l'achat des terres brésiliennes «*destinées à la*

production céréalière pour les marchés asiatiques».

Les banques et les fonds d'investissement

Dans un *rapport* ²⁴ de Pain pour le prochain (PPP), Yvan Maillard Ardent, responsable du secteur finances internationales et corruption, explique l'implication du secteur financier helvétique: on cible des investissements dans l'agriculture, surtout là où il y a de fortes possibilités de profits, et on les propose ensuite sous forme de fonds. *Global Agri Cap* ²⁵, *GAIA World Agri Found* ²⁶, *Man Investissent* sont des exemples des fonds établis en Suisse.

Ces investissements génèrent cependant de graves problèmes aussi bien environnementaux que sociaux, comme dans le cas de l'huile de palme et des agrocarburants. *UBS* ²⁷ et *Credit Suisse*, par exemple, ont *participé* ²⁸ en 2009 à l'émission d'actions pour le compte de *Golden Agri-Resources* ²⁹ (GAR), l'un des plus grands producteurs d'huile de palme au monde et holding de la très critiquée société indonésienne *Sinar Mas Group* ³⁰. Selon l'étude de PPP, deux autres importantes banques privées, *Sarasin* et *Pictet*, sont directement actives dans l'achat de terres: elles investissent dans des sociétés, comme *COSAN* ³¹, le plus grand producteur de sucre brésilien, actif dans ce genre de pratique.

L'agriculture est de plus en plus attractive et rentable pour les investisseurs. C'est un véritable or vert qui garantit d'importants taux de *profits* ³² aux placements financiers. Ces pratiques ont cependant des conséquences importantes dans les pays en développement qui sont, encore une fois, dépouillés de leur principale richesse: la terre. La difficile situation alimentaire impose que ce genre de pratique soit réglementée et surveillée.

En Suisse, pays qui n'est pas à l'écart de ce phénomène, l'interpellation

parlementaire de Maya Graf ouvre le débat politique sur cette question. La coopération suisse au développement est active dans le financement ³³ d'ONG qui demandent au moins l'introduction d'une code de conduite imposant aux entreprises un certain

nombre de critères à respecter, notamment en matière de fiscalité et de négociation des contrats d'exploitation. Les banques et les investisseurs privés (caisses de pensions p.ex.) devraient aussi attester que l'argent employé ne contribue pas à priver les populations

locales de l'accès à leurs terres.

Cependant, la question de l'accapement des terres doit être débattue et réglementée au niveau international, en intégrant la question des agrocarburants et de la spéculation sur les matières premières.

L'amateur aujourd'hui, une nouvelle figure de la société démocratique?

Invitée: Claude-Anne Borgeaud • 27 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17578>

Réalités et limites de la transformation du pouvoir lié à la connaissance sur le web

Il est de bon ton de souligner que le web, tout comme les médias du reste, permet aujourd'hui à chacun d'y jouer les stars ou de s'arroger un statut d'expert qu'il n'a pas, brouillant ainsi les limites entre ce qui est de qualité et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est digne de foi et ce qui ne l'est pas.

S'en tenir à ces généralités occulte une réalité bien plus intéressante, soit l'émergence d'une nouvelle figure de l'amateur, qui se construit précisément à la limite des frontières habituelles, à la fois professionnel-amateur, expert autodidacte, citoyen-acteur, créateur à part entière. Dans un essai passionnant, *Le Sacre de l'Amateur* ¹³, Patrice Flichy, professeur de sociologie à Paris et grand spécialiste d'Internet et des techniques de l'information, directeur aussi de la revue *Réseaux* ¹⁴, cerne avec beaucoup de finesse et de pertinence les contours de ces nouveaux territoires.

Car en réalité, grâce aux instruments fournis par l'informatique et le web participatif, les nouveaux amateurs acquièrent réellement des savoirs et des savoir-faire leur permettant de rivaliser avec les experts. Si les médecins maudissent les sites de vulgarisation médicale

comme *Doctissimo* ¹⁵, les ornithologues, au contraire, s'appuient sur les amateurs-experts pour enrichir leur base de données: le projet *eBird* ¹⁶, lancé par le laboratoire d'ornithologie de l'Université de Cornell, rassemble les travaux d'observation des professionnels et des amateurs et met à disposition gratuitement sa base de données.

Dès lors, ces pratiques, qu'on le veuille ou non, bouleversent très en profondeur la manière de produire de la connaissance (notamment dans le monde académique), la manière de diffuser de l'information, de créer des œuvres et de militer. En trois chapitres, Flichy explore les trois domaines où excellent ces nouveaux amateurs: les arts, la chose publique et la connaissance.

A la lecture de ce court essai stimulant, on en vient à s'interroger sur nos propres pratiques par rapport à nos champs de compétences, car le monde bouge toujours plus vite que l'on croit. Dans quelle mesure notre légitimité dans le domaine intellectuel ou professionnel doit-elle être repensée dans ce nouveau champ de forces et de créativité? Comment la formation académique, professionnelle, est-elle touchée par ce contexte? Quelle est la nature des résistances que cela soulève en nous? etc.

Bien sûr, le rôle de Patrice Flichy n'est pas de prendre position ou de débattre mais bien de cerner et d'expliquer la montée en puissance des amateurs. Toutefois, cette évolution va bien, dit-il, dans le sens d'un renforcement d'une société plus démocratique, car l'amateur n'est plus aujourd'hui un intrus ou un succédané de l'expert, mais un véritable acteur. Une société plus démocratique, dit Patrice Flichy, «*c'est une société où l'on considère que chaque individu possède une ou des parcelles de compétence, et que ces éléments peuvent être associés à travers des dispositifs coopératifs*».

Les réflexions de Flichy font surgir l'ambiguïté dans laquelle nous sommes actuellement. D'un côté, ces changements ont réellement lieu et renforcent indéniablement la démocratie de nos sociétés. D'un autre côté, rien n'indique que ces sociétés soient disposées à le reconnaître et à en faire un véritable enjeu démocratique. Quoi qu'il en soit, cette étude sociologique permet de circonscrire ces nouveaux enjeux sociétaux et d'en accueillir la nouveauté sans y opposer des «*arguments d'autorité*» qui n'auront bientôt plus cours peut-être. Le spécialiste est invité à changer de position et de ton; il lui faut désormais «*expliquer, dialoguer, convaincre, tenir compte des objections de ses interlocuteurs*».